

« L'autoentreprise, vraie

Artisanat Hervé Novelli, ancien ministre des PME et de l'Artisanat, était l'invité du Club de l'éco *Nice-Matin*. Le père de l'autoentreprise a répondu aux questions de nos partenaires

Le dernier rendez-vous de l'année du Club de l'éco *Nice-Matin* – avant la remise des Trophées, qui se déroulera demain, à 18 heures, dans les salons de l'aéroport de Nice – s'est tenu jeudi dans le cadre des *Entrepreneuriales 2013*. Le thème évoqué a été choisi en partenariat avec l'UPE 06 : « Le statut d'autoentrepreneur, concurrence déloyale ou dynamique entrepreneuriale ? » Notre invité était Hervé Novelli, ancien secrétaire d'État chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services et de la Consommation (2007-2010). À ce titre, il est le père de ce statut innovant mais qui divise. Sans langue de bois, ce chef d'entreprise, qui connaît les difficultés de ses pairs, défend « tout ce qui peut mener à développer de l'activité ».

L'entreprise individuelle existe depuis des décennies, mais ce statut d'autoentrepreneur a été, selon vous, une innovation ?

Oui, une triple innovation. Premièrement, c'était alors la première fois en France qu'on pouvait s'inscrire en ligne pour créer une activité, avec un numéro de Siret. Or, on en rêvait depuis 1986, avec Alain Madelin alors ministre de l'Industrie. Deuxième simplification très innovante : on ne payait pas de charges sociales avant d'avoir démarré son activité et réalisé un chiffre d'affaires. Et ça, tous les créateurs d'entreprises le savent, c'était très important. Troisièmement : le ministre du Budget de l'époque était aussi celui des Comptes publics (Éric Woerth, ndlr). Sous la même autorité, nous avons les cotisations sociales, les charges sociales et les impôts. J'ai pu obtenir, grâce à lui, qu'on



Hervé Novelli, ancien ministre des PME et de l'Artisanat, était l'invité du Club de l'éco *Nice-Matin* dans le cadre des *Entrepreneuriales 2013*, à l'Acropolis de Nice.

fusionne les deux en un prélèvement unique. Enfin, il y avait un facteur culturel que j'avais sous-estimé et qui m'a frappé.

véritablement pris d'assaut. Pourtant, la loi n'était pas encore passée ! Je me suis dit « il se passe quelque chose ». Le statut a été adopté dans l'article premier de la loi de modernisation de l'économie, du 1^{er} janvier 2009. Finalement, c'est une mesure emblématique du mandat de Nicolas Sarkozy, qui a profondément marqué la société française.

Y avait-il, dans vos intentions, la volonté de lutter contre le travail illégal ?

Non, ce n'était pas présent dans mon esprit. Mais, finalement, il s'est révélé être un outil de lutte contre le travail au noir.

Travail au noir, qui, pourtant, ne cesse de progresser ?

Oui, mais ça, c'est en raison de la mauvaise conjoncture actuelle, l'absence de croissance.

Quel bilan chiffré peut-on tirer ?

En 2013, les autoentrepreneurs ont réalisé un chiffre d'affaires de 6 milliards d'euros. Ce qui a fait rentrer près d'1,2 milliard d'euros dans les caisses de l'État sous forme de contributions sociales.

N'est-ce pas un transfert aux dépens des artisans, par exemple ?

Peut-être, mais cela, c'est la vertu d'une concurrence quand elle est loyale... Ce qui est certain, c'est que cela réduit le travail au noir

et fait rentrer de l'argent dans les caisses.

Justement, que répondez-vous à ceux qui parlent de concurrence déloyale ?

Il faut savoir ce qu'on entend par concurrence déloyale. On a beaucoup débattu là-dessus... Attention, il y a un effet d'optique. L'autoentrepreneur paie des charges sur le chiffre d'affaires, et non sur ses bénéfices ! On parle bien de 24 % de contributions sur le chiffre d'affaires... Par ailleurs, dès le début, j'ai voulu que la qualification soit prise en compte au même titre qu'une autre personne. Là où il y a un problème, c'est sur l'accompagnement. Inciter un autoentrepreneur à changer de statut, c'est un sujet très important. Il faut savoir qu'un sur deux considère son autoentreprise comme un complément de ressources et ne souhaite pas que cela évolue. Seulement 10 % environ franchissent le pas... On peut dire que c'est peu, mais cela représente tout de même 100 000 entreprises. Les autoentreprises constituent donc une pépinière.

Comment faire mieux ?

Les chambres de métiers, les chambres de commerce doivent jouer leur rôle et faire plus pour accompagner ceux qui veulent évoluer. Tous les services doivent aller dans ce sens. Ce sont ces réseaux qui feront diminuer les risques de dérive. Il faut que tous constituent un réseau pour aider l'autoentrepreneur, qui souvent se sent seul, à s'en sortir.

PROPOS RECUEILLIS PAR SYLVIE BÉAL
sbeal@nicematin.fr
ET PHILIPPE COURTOIS
pcourtois@nicematin.fr

Photos : FRANÇOIS BAILLE

1,2

C'est, en milliard d'euros, le montant des contributions sociales versées par les autoentrepreneurs en 2013, au profit des caisses de l'État

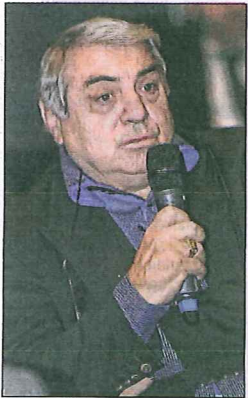
Lequel ?

En octobre 2008, il y a eu un salon sur la microentreprise, et le stand qui concernait l'autoentreprise a été



évolution culturelle »

« Il faut sortir le BTP de ce statut »



Denis Ardino, président de la section artisanale de la Fédération BTP 06.

Pas de demi-mesure dans le bâtiment et les travaux publics : « Nous voudrions que le BTP soit sorti de ce statut. Car nous avons des lots techniques qui sont très dangereux et qui reviennent à des gens qui ne sont, en fait, pas vraiment qualifiés. On m'a rapporté que, sur certains chantiers, n'importe qui faisait n'importe quoi. Beaucoup d'autoentrepreneurs ne sont même pas assurés, alors qu'ils touchent aux réseaux de gaz ou électriques. C'est impensable et ça commence à devenir dangereux. » Ces propos alarmistes ont fait réagir l'ancien ministre Hervé Novelli : « Dans le BTP, les autoentrepreneurs ne représentent que 0,7 % du chiffre d'affaires total des entreprises de moins de vingt salariés. »

« On a brisé un tabou. On peut réinventer l'entreprise »

On serait peut-être en train de vivre un entre-deux. « Entre deux phases du capitalisme, en pleine période de crise, à un moment où l'on peut vraiment repenser l'entreprise et son rôle dans l'environnement. » Bruno Valentin rappelle la « faible propension à prendre des risques dans notre pays » et le désarmement dont sont victimes les patrons. « À la fois de la part de l'État – il n'y a pas de chefs d'entreprise au gouvernement –, qui les considère comme des vaches à lait, et de l'opinion publique, qui ne les apprécie pas à leur juste valeur. » Alors, l'autoentreprise pourrait-elle être le trait d'union entre l'enjeu de faire du business à petite échelle et le vrai monde de l'entreprise ? « L'autoentreprise a une

immense vertu. Elle a amené dans notre monde des tas de gens qui n'étaient pas forcément destinés à embrasser cette carrière. L'autoentreprise concerne aujourd'hui tout le monde, hommes, femmes, fonctionnaires, étudiants, retraités... Elle a fait sauter la paroi étanche qui existait et a incontestablement généré une dynamique. J'en suis convaincu, même s'il y a des problèmes de concurrence déloyale. » Bruno Valentin a, à ce sujet, émis deux souhaits : qu'il y ait vraiment des exigences et des contrôles pour les professions qui nécessitent des qualifications, qu'il y ait plus de formation et un vrai accompagnement pour que l'autoentrepreneur devienne rapidement un vrai chef d'entreprise.



Bruno Valentin, vice-président de l'UPE 06.

« Des petites combines pour être moins taxés »

Le président des boulangers pointe, lui aussi, certaines dérives. « Notre profession n'est pas vraiment concernée par l'autoentreprise. En revanche, on a remarqué, tout comme dans le bâtiment, que des salariés avec un CAP ou un BP choisissent cette solution pour ensuite aller travailler chez leur ancien patron. Des cas nous ont été signalés. Ce n'est pas normal, mais, si on en est arrivé à cette situation, c'est parce que nous sommes trop taxés. Tout le monde cherche des solutions pour mieux s'en sortir, et c'est regrettable. »



Claude Batel président de la Fédération de la boulangerie-pâtisserie des Alpes-Maritimes.

« Ils payent pour devenir agent immobilier »

« Nos métiers nécessitent une formation, un diplôme, une assurance. Mais, par le biais des franchises d'exploitation, des agents commerciaux autoentrepreneurs travaillent sous couvert d'une carte d'agent immobilier. Ils versent une redevance et exercent en fait une profession réglementée à laquelle ils n'auraient pas accès en temps normal. » Certes, ce n'est pas une situation nouvelle – cette possibilité existait avant le statut d'autoentrepreneur –, mais le phénomène s'est décuplé.



Daniel Falcone, directeur de la Fnaim Côte d'Azur.

« Ça évite le travail au noir, c'est magnifique »

Paul Obadia ne tarit pas d'éloges. « Ça a permis d'encadrer un certain nombre d'activités et de limiter le travail au noir. Je pense notamment aux prestations intellectuelles. Maintenant, il y a un numéro Siret et une traçabilité. Dans ce statut d'autoentrepreneur, il y a 25 % de chômeurs. Comment auraient-ils travaillé avant ? Quand on nous fait remarquer que ça attaque l'artisanat, il faut rappeler que ça s'attaque à 0,21 % du PIB de l'artisanat ! Mon regret, c'est que l'on risque de baisser le plafond de l'autoentreprise pour inciter à passer dans un autre régime. »



Paul Obadia, directeur général de Nicexpo.

« Il faut faire attention au salariat déguisé »



Bernard Kleynhoff, président de la CCI Nice Côte d'Azur.

« Je ne veux pas parler des autoentrepreneurs qui ne posent pas de problème, comme un prof de maths qui complète ses revenus. C'est autant de gagner pour lutter contre le travail au noir. En revanche, il y a des grandes entreprises du bâtiment, notamment, qui laissent leurs salariés partir et s'installer en autoentrepreneurs pour à nouveau faire appel à leurs services. C'est extrêmement préoccupant et cela devrait générer plus de contrôle sur les autoentrepreneurs qui n'ont qu'un employeur. Mais je reconnais qu'il est difficile de tout vérifier. »

« Un statut louable mais qui attaque des pans de l'artisanat »

« On a toujours souhaité la simplification maximale pour l'entreprise. En revanche, on n'imaginait pas qu'elle aurait été mise en place uniquement pour le statut d'autoentrepreneur. On attend que ce soit généralisé pour toutes les TPE. Sinon, on se retrouve dans la situation de deux coureurs de marathon, un avec sac à dos, un sans sac à dos... » Jean-Pierre Galvez considère que le statut d'autoentrepreneur n'a de sens que s'il constitue une première marche pour autre chose lorsque les seuils de chiffre d'affaires sont dépassés. « Or, que se passe-t-il ? L'autoentreprise a attaqué des pans de l'artisanat, qui constitue la première entreprise de France. Dans les Alpes-Maritimes, 60 % des nouveaux patrons sont des autoentrepreneurs, sans fonds de commerce ou fonds artisanal, sans embauche,



Jean-Pierre Galvez, président de la chambre de métiers et de l'artisanat.

sans transmission de savoir-faire, sans reprise, sans apprenti. À terme, à quoi va ressembler le panorama économique de notre département ?

« En Italie ça n'existe pas »

« Nous n'avons pas de système équivalent. Mais, entre 2008 et 2013, 400 000 entreprises ont cessé leur activité chez nous. Nous avons finalement des dispositifs plus contraignants. » Et, culturellement, c'est différent : « Une entreprise, c'est comme un bébé, on la développe, on la transmet. »



Agostino Pesce, directeur général de la chambre de commerce italienne.